2024-1988
2024-11-07

GROUPE 3 FONGICIDE

SORATEL[MD]

Fongicide foliaire

Concentré émulsifiable

Pour la suppression ou la répression des maladies indiquées dans l'orge, la bourrache officinale, *Brassica carinata,* les petits fruits, le canola, les pois chiches, le crambe, le maïs, les pois des champs, le lin, les lentilles, les petits fruits de plantes naines, sauf les fraises, l'avoine, la moutarde orientale, les arachides, le colza, le carthame, le soja, la betterave à sucre, le tournesol, le blé et certaines autres petites céréales.

COMMERCIAL (AGRICOLE)

ATTENTION – POISON

IRRITANT POUR LES YEUX ET LA PEAU
SENSIBILISANT CUTANÉ POTENTIEL

NUMÉRO D'HOMOLOGATION : **34155**
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

PRINCIPE ACTIF :
Prothioconazole.....250 g/L

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINTE AVANT L'EMPLOI
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

ADAMA Agricultural Solutions Canada Ltd.
300 – 191 Lombard Ave.
Winnipeg, Manitoba R3B 0X1
1-855-264-6262

Pour de l'aide médicale d'urgence et les questions de santé / sécurité appeler ProPharma Group au 1.877.250.9291 (24 heures sur 24)
En cas de déversement, de fuite ou d'incendie, appeler INFOTRAC au 1.800.535.5053 (24 heures sur 24)

CONTENU NET : 1 LITRE á VRAC

2024-1988
2024-11-07

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX :

Le SORATEL[MD] est un fongicide systémique à large spectre utilisé pour supprimer ou réprimer les maladies *Ascomycetes*, *Basidiomycetes* et *Deuteromycetes* indiquées sur l'étiquette dans l'orge, la bourrache officinale, *Brassica carinata*, les petits fruits, le canola, les pois chiches, le crambe, le maïs, les pois des champs, le lin, les lentilles, les petits fruits de plantes naines, sauf les fraises, l'avoine, la moutarde orientale, les arachides, le colza, le carthame, le soja, la betterave à sucre, le tournesol, le blé et certaines autres petites céréales.

MISES EN GARDE :

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Peut irriter les yeux. Éviter tout contact avec les yeux. Peut irriter la peau. Éviter tout contact avec la peau. Sensibilisant cutané potentiel. Nocif en cas d'ingestion. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Se laver à fond avec de l'eau et du savon après avoir manipulé le produit et avant de manger, de boire ou de fumer. Si le produit entre en contact avec les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés, laver la peau avec de l'eau et du savon et enfiler des vêtements propres. Laver les vêtements des préposés à l'application séparément des autres vêtements. Appliquer le produit sur les cultures agricoles seulement lorsque le risque de dérive de pulvérisation vers les zones résidentielles et les zones d'activité humaine telles que maisons, chalets, écoles et aires de loisir est minime. Tenir compte de la vitesse du vent, de la direction du vent, des inversions de température, de l'équipement d'application et des réglages du pulvérisateur. Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée et que vous avez besoin de renseignements sur les limites maximales de résidus pour un pays importateur, veuillez communiquer avec ADAMA Agricultural Solutions Canada Ltd., au 1-855-264-6262, ou consultez le site www.adama.com.

NE PAS entrer ni laisser les travailleurs entrer dans les zones traitées pendant les délais de sécurité spécifiés dans le tableau suivant :

Culture	Activité	DS et/ou DAAR
Le Petits Fruits de plantes naines (sauf les fraises), Carthame, Tournesol	Récolte	45 jours
	Toutes les autres activités	24 heures
Canola, Colza, Moutarde orientale, *Brassica carinata*, Lin, Crambe, Bourrache officinale	Récolte	36 jours
	Toutes les autres activités	24 heures
Blé (de printemps, dur et l'hiver), L'orge, Avoine	Récolte	30 jours
	Toutes les autres activités	24 heures
Soja	Récolte	20 jours
	Toutes les autres activités	24 heures
Maïs sucré	Récolte à la main	20 jours
	Récolte mécanique	14 jours
	Toutes les autres activités	24 heures
Maïs de semence	L'écimage	20 jours
	Récolte	14 jours
	Toutes les autres activités	24 heures
Maïs de plein champ et à éclater, Arachnide	Récolte	14 jours
	Toutes les autres activités	24 heures
Les Petits Fruits	Récolte	7 jours

	L'irrigation manuelle	3 jours
	Toutes les autres activités	24 heures
Pois Chiches, Lentilles, Pois de grandes cultures, Betterave à sucre	Récolte	7 jours
	Toutes les autres activités	24 heures

VÊTEMENTS DE PROTECTION ET CONTRÔLES TECHNIQUES :

Porter une chemise à manche longue, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussures et des chaussettes pendant le mélange, le chargement, l'application, de nettoyage et de réparation. De plus, porter des lunettes de protection (lunettes de sécurité ou écran facial) pendant le mélange et le chargement. Des gants ne sont pas requis dans une cabine fermée ou / et un cockpit.

Pendant la manipulation de 272 L ou plus de produit par jour, pendant l'utilisation d'une rampe d'aspersion en cabine ouverte, les applicateurs doivent porter un masque respiratoire complet avec un cartouche pour vapeurs organiques approuvé par le NIOSH et préfiltre approuvé pour les pesticides OU un appareil de protection respiratoire avec boîte filtrante approuvé par le NIOSH pour les pesticides à tout moment pendant le mélange et l'application.

PREMIERS SOINS :

EN CAS D'INGESTION, appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
EN CAS D'INHALATION, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

Traiter selon les symptômes.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES :

TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblées. Respecter les zones tampons sans pulvérisation indiquées dans le MODE D'EMPLOI.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile. Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

On peut réduire la contamination des zones aquatiques par ruissellement en prévoyant une bande de végétation filtrante entre la zone traitée et la lisière du plan d'eau.

2024-1988
2024-11-07

ENTREPOSAGE :

- Entreposer ce produit à l'écart de la nourriture de consommation humaine ou animale.
- Garder ce produit éloigné du feu, d'une flamme nue ou de toutes autres sources de chaleur.
- Ne pas entreposer à des températures inférieures au point de congélation.
- Si le produit est entreposé depuis au moins 1 an, bien secouer avant d'utiliser.
- Entreposer le contenant bien fermé à l'écart de la nourriture de consommation animale, des semences, des plantes et des denrées alimentaires.
- Ne pas utiliser ni entreposer dans la maison ni à proximité.
- Entreposer dans le contenant d'origine.
- En cas d'incendie ou de contenants endommagés ou qui fuient, composer sans frais le 1-800-535-5053.

ÉLIMINATION :

Élimination du contenant recyclable :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché.

Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Contenant réutilisable :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir :

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

Élimination de la solution de pulvérisation inutilisée :

S'il reste de la solution de pulvérisation dans le réservoir après le traitement, elle doit être pulvérisée sur le périmètre du champ qui vient d'être traité, NON PAS SUR LA CULTURE, à l'écart des sources d'approvisionnement en eau, fossés et canaux d'irrigation. Les zones tampons sans pulvérisation indiquées dans le MODE D'EMPLOI.

AVIS À L'UTILISATEUR :

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

MD

SORATEL[MD] et FONGICIDE FOLIAIRE ORIUS 430 SC sont des marques déposées de ADAMA Group Company.

2024-1988
2024-11-07

GROUPE 3 FONGICIDE

SORATEL[MD]

Fongicide foliaire

Concentré émulsifiable

Pour la suppression ou la répression des maladies indiquées dans l'orge, la bourrache officinale, *Brassica carinata*, les petits fruits, le canola, les pois chiches, le crambe, le maïs, les pois des champs, le lin, les lentilles, les petits fruits de plantes naines, sauf les fraises, l'avoine, la moutarde orientale, les arachides, le colza, le carthame, le soja, la betterave à sucre, le tournesol, le blé et certaines autres petites céréales.

COMMERCIAL (AGRICOLE)

ATTENTION – POISON

IRRITANT POUR LES YEUX ET LA PEAU
SENSIBILISANT CUTANÉ POTENTIEL

NUMÉRO D'HOMOLOGATION : **34155**
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

PRINCIPE ACTIF :
Prothioconazole.....250 g/L

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINTE AVANT L'EMPLOI
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

ADAMA Agricultural Solutions Canada Ltd.
300 – 191 Lombard Ave.
Winnipeg, Manitoba R3B 0X1
1-855-264-6262

Pour de l'aide médicale d'urgence et les questions de santé / sécurité appeler ProPharma Group au 1.877.250.9291 (24 heures sur 24)
En cas de déversement, de fuite ou d'incendie, appeler INFOTRAC au 1.800.535.5053 (24 heures sur 24)

CONTENU NET : 1 LITRE á VRAC

2024-1988
2024-11-07

SORATEL[MD]

Table des matières section :	Numéro de section:
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	
Le produit	1
SÉCURITÉ ET MANUTENTION	
Mises En Garde vêtements de protection & contrôles techniques, et Délai de sécurité	2
Premiers soins et renseignements toxicologique	3
Mises en garde environnementales	4
Entreposage	5
Élimination	6
Zones tampons sans pulvérisation	
MODE D’EMPLOI	
Cultures, maladies, doses et périodes d’application	7
Gestion de la résistance	8
Précautions à l’application	9
Instructions de mélange	10
Avis	11

2024-1988
2024-11-07

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Section 1 : Le produit

Le SORATEL[MD] est un fongicide systémique à large spectre utilisé pour supprimer ou réprimer les maladies *Ascomycetes*, *Basidiomycetes* et *Deuteromycetes* indiquées sur l'étiquette dans l'orge, la bourrache officinale, *Brassica carinata*, les petits fruits, le canola, les pois chiches, le crambe, les petits fruits de plantes naines, sauf les fraises, le maïs, les pois des champs, le lin, les lentilles, l'avoine, la moutarde orientale, les arachides, le colza, le carthame, le soja, la betterave à sucre, le tournesol, le blé et certaines autres petites céréales.

SÉCURITÉ ET MANUTENTION

Section 2 : Mises En Garde, vêtements de protection & contrôles techniques, et délai de sécurité

MISES EN GARDE

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Peut irriter les yeux. Éviter tout contact avec les yeux. Peut irriter la peau. Éviter tout contact avec la peau. Sensibilisant cutané potentiel. Nocif en cas d'ingestion. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Se laver à fond avec de l'eau et du savon après avoir manipulé le produit et avant de manger, de boire ou de fumer. Si le produit entre en contact avec les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés, laver la peau avec de l'eau et du savon et enfiler des vêtements propres. Laver les vêtements des préposés à l'application séparément des autres vêtements. Appliquer le produit sur les cultures agricoles seulement lorsque le risque de dérive de pulvérisation vers les zones résidentielles et les zones d'activité humaine telles que maisons, chalets, écoles et aires de loisir est minime. Tenir compte de la vitesse du vent, de la direction du vent, des inversions de température, de l'équipement d'application et des réglages du pulvérisateur. Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée et que vous avez besoin de renseignements sur les limites maximales de résidus pour un pays importateur, veuillez communiquer avec ADAMA Agricultural Solutions Canada Ltd., au 1-855-264-6262, ou consultez le site www.adama.com

NE PAS entrer ni laisser les travailleurs entrer dans les zones traitées pendant les délais de sécurité spécifiés dans le tableau suivant :

Culture	Activité	DS et/ou DAAR
Le Petits Fruits de plantes naines (sauf les fraises), Carthame, Tournesol	Récolte	45 jours
	Toutes les autres activités	24 heures
Canola, Colza, Moutarde orientale, *Brassica carinata*, Lin, Crambe, Bourrache officinale	Récolte	36 jours
	Toutes les autres activités	24 heures
Blé (de printemps, dur et l'hiver), L'orge, Avoine	Récolte	30 jours
	Toutes les autres activités	24 heures
Soja	Récolte	20 jours
	Toutes les autres activités	24 heures

Maïs sucré	Récolte à la main	20 jours
	Récolte mécanique	14 jours
	Toutes les autres activités	24 heures
Maïs de semence	L'écimage	20 jours
	Récolte	14 jours
	Toutes les autres activités	24 heures
Maïs de plein champ et à éclater, Arachnide	Récolte	14 jours
	Toutes les autres activités	24 heures
Les Petits Fruits	Récolte	7 jours
	L'irrigation manuelle	3 jours
	Toutes les autres activités	24 heures
Pois Chiches, Lentilles, Pois de grandes cultures, Betterave à sucre	Récolte	7 jours
	Toutes les autres activités	24 heures

VÊTEMENTS DE PROTECTION ET CONTRÔLES TECHNIQUES :

Porter une chemise à manche longue, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussures et des chaussettes pendant le mélange, le chargement, l'application, de nettoyage et de réparation. De plus, porter des lunettes de protection (lunettes de sécurité ou écran facial) pendant le mélange et le chargement. Des gants ne sont pas requis dans une cabine fermée ou / et un cockpit.

Pendant la manipulation de 272 L ou plus de produit par jour, pendant l'utilisation d'une rampe d'aspersion en cabine ouverte, les applicateurs doivent porter un masque respiratoire complet avec un cartouche pour vapeurs organiques approuvé par le NIOSH et préfiltre approuvé pour les pesticides OU un appareil de protection respiratoire avec boîte filtrante approuvé par le NIOSH pour les pesticides à tout moment pendant le mélange et l'application.

Section 3 : Premiers soins et renseignements toxicologiques

PREMIERS SOINS :

EN CAS D'INGESTION, appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
EN CAS D'INHALATION, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :
Traiter selon les symptômes.

Section 4 : MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblées. Respecter les zones tampons sans pulvérisation indiquées dans MODE D'EMPLOI.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile. Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

On peut réduire la contamination des zones aquatiques par ruissellement en prévoyant une bande de végétation filtrante entre la zone traitée et la lisière du plan d'eau.

Section 5 : ENTREPOSAGE

- Entreposer ce produit à l'écart de la nourriture de consommation humaine ou animale.
- Garder ce produit éloigné du feu, d'une flamme nue ou de toutes autres sources de chaleur.
- Ne pas entreposer à des températures inférieures au point de congélation.
- Si le produit est entreposé depuis au moins 1 an, bien secouer avant d'utiliser.
- Entreposer le contenant bien fermé à l'écart de la nourriture de consommation animale, des semences, des plantes et des denrées alimentaires.
- Ne pas utiliser ni entreposer dans la maison ni à proximité.
- Entreposer dans le contenant d'origine.
- En cas d'incendie ou de contenants endommagés ou qui fuient, composer sans frais le 1-800-535-5053.

Section 6 : ÉLIMINATION

Élimination du contenant recyclable :
Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché.
Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Contenant réutilisable :
Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir :
Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

Élimination de la solution de pulvérisation inutilisée :

S’il reste de la solution de pulvérisation dans le réservoir après le traitement, elle doit être pulvérisée sur le périmètre du champ qui vient d’être traité, NON PAS SUR LA CULTURE, à l’écart des sources d’approvisionnement en eau, fossés et canaux d’irrigation. Il faut également respecter les zones tampons sans pulvérisation indiquées dans le MODE D’EMPLOI.

MODE D’EMPLOI
Comme ce produit n’est pas homologué pour utilisation dans un habitat aquatique, **NE PAS** l’utiliser pour supprimer les organismes aquatiques nuisibles.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d’irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets.

Application par’ pulvérisateur agricole : **NE PAS** appliquer lors de périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** pulvériser en gouttelettes de taille inférieure au calibre moyen de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). La hauteur de la rampe doit être de 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

Application à l’aide d’un pulvérisateur pneumatique : **NE PAS** appliquer pendant les périodes de calme plat. Éviter d’appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** diriger le jet de pulvérisation au-dessus des plants ciblées. Arrêter la pulvérisation par les buses extérieures au bout des rangs et aux rangs externes. **NE PAS** appliquer si la vitesse du vent dépasse 16 km/heure au site de traitement, tel que mesure à l’extérieur du site, du côté exposé au vent.

Application par voie aérienne: **NE PAS** appliquer lors de périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** appliquer lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h à la hauteur de vol sur le site de l’application. **NE PAS** pulvériser en gouttelettes de taille inférieure au calibre moyen de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). Réduire la dérive causée par les turbulences créées en bout d’aile de l’aéronef. L’espacement des buses le long de la rampe d’aspersion **NE DOIT PAS** dépasser 65 % de l’envergure des ailes ou du rotor.

Mélanges en cuve

Ce produit peut être mélangé en cuve avec un engrais, un supplément ou avec des produits antiparasitaires homologués, dont les étiquettes permettent également le mélange en cuve, à condition que l'intégralité des deux étiquettes, y compris le mode d'emploi, les précautions, les restrictions, les précautions environnementales et les zones tampons sans pulvérisation sont suivies pour chaque produit. Dans les cas où ces exigences diffèrent entre les étiquettes des partenaires de mélange en cuve, l'étiquette la plus restrictive doit être suivie. Ne pas mélanger en cuve des produits contenant le même ingrédient actif à moins qu'ils ne soient spécifiquement mentionnés sur cette étiquette.

Dans certains cas, le mélange en cuve de produits antiparasitaires peut entraîner une réduction de l'efficacité des pesticides ou une augmentation des dommages aux cultures hôtes. L'utilisateur doit contacter ADAMA Agricultural Solutions Canada Ltd. au 1-855-264-6262 pour demander des renseignements avant d’appliquer tout mélange en cuve qui n’est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette.

Zones Tampons Sans Pulvérisation :

2024-1988
2024-11-07

Une zone tampon sans pulvérisation **n'est PAS** requis pour : les utilisations avec l'équipement d'application manuel permis sur cette étiquette.

Les zones tampons sans pulvérisation indiquées dans le tableau ci-dessous sont requises entre le point d'application directe et la limite la plus proche en aval des habitats terrestres vulnérables (par ex. les prairies, les forêts, les plantations brise-vent, les boisés, les haies, les zones riveraines et arbustives), des habitats d'eau douce vulnérables (par ex. les lacs, les rivières, les marécages, les étangs, les fondrières des Prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs et les terres humides) et des habitats estuariens ou marins.

Méthode d'épandage	**Culture**		**Zones tampons sans pulvérisation requises (en mètres) pour la protection :**			
			D'habitats aquatiques d'une profondeur de :			**D'habitats terrestres**
			Moins de 1 m	**1 à 3 m**	**Plus de 3 m**	
Pulvérisateur agricole	Toutes les cultures indiquées		2	1	0	0
Pulvérisateur pneumatique	Petits fruits	Début du stade de croissance	25	15	4	1
		Fin du stade de croissance	15	5	2	1
Aérien (avion ou hélicoptère	canola, moutarde orientale, colza, *Brassica carinata*		20	10	1	10
	lin, crambe, bourrache officinale, soja		10	0	0	0
	Maïs, carthame, tournesol		15	5	0	0
	avoine,		20	10	0	0
	blé, orge		25	10	0	10
	Lentilles, pois des champs		30	10	0	15
	betterave à sucre		45	15	4	15
	pois chiches		50	15	5	15

Lorsque les mélanges en réservoir sont permis, consulter les étiquettes des produits d'association et respecter la zone tampon sans pulvérisation la plus large (la plus restrictive) parmi les produits utilisés dans le mélange et appliquer au moyen de la catégorie de gouttelettes la plus grosse (ASAE) indiquée sur les étiquettes des produits d'association.

La zone tampon sans pulvérisation de ce produit peut être modifiée en fonction des conditions météorologiques et de la configuration de l'équipement de pulvérisation en accédant le calculateur de zone tampon sans pulvérisation dans la section Pesticides du site Canada.ca

Section 7 : Cultures, maladies, doses et périodes d'application

CÉRÉALES (orge, blé avoine et certaines autres petites céréales)			
Culture	**Maladie**	**Dose**	**Période d'application**
Orge	Pour la répression de la fusariose (*Fusarium* spp.), ou de la tavelure	Faire une application de SORATEL^{MD} à raison de 0,6 à 0,8 L/ha (150 à 200 g p.a./ha)	La fusariose se manifeste dans l'orge lorsque le temps est chaud et humide à l'épiaison. L'application du SORATEL^{MD} pour protéger la culture de la fusariose (tavelure) doit être envisagée lorsque ces conditions environnementales sont prévues à ce stade de croissance de l'orge. **La période d'application est importante :** Pour obtenir une répression optimale de la fusariose, appliquer le SORATEL^{MD} comme traitement préventif au cours de la période pendant laquelle de 70 à 100 % des tiges florales de l'orge sont entièrement émergées, jusqu'à 3 jours après l'épiaison complète. L'application de la dose de 0,8 L/ha est suggérée lorsque l'on prévoit que le degré d'infestation de la maladie sera élevé. Ces situations peuvent se produire lorsque de longues périodes de temps chaud et humide sont prévues au moment de l'épiaison, lorsque l'orge est cultivée dans le cadre d'un programme de rotation avec le maïs ou lorsque des cultivars sensibles sont utilisés. L'utilisation de la dose de 0,8 L/ha offre typiquement les degrés les plus élevés de réduction de la mycotoxine. **Une couverture uniforme est essentielle pour obtenir une efficacité optimale :** l'équipement de pulvérisation doit être réglé de façon à permettre une bonne couverture des épis. Pour obtenir une excellente couverture des épis à l'aide de pulvérisateurs terrestres, il est recommandé d'utiliser des buses montées vers l'arrière et vers l'avant ou qui ont des jets bidirectionnels. Les buses doivent être utilisées selon les recommandations de pression de pulvérisation du fabricant. NB. Un mélange en réservoir de SORATEL^{MD} + ORIUS 430 SC pour la répression de la fusariose peut être utilisé au lieu d'utiliser SORATEL^{MD} seul. Se référer au MÉLANGE EN RÉSERVOIR SORATEL^{MD} avec le FONGICIDE FOLIAIRE ORIUS 430 SC pour le BLÉ et l'ORGE ci-dessous.
	Pour la suppression de : Rayure réticulée (*Pyrenophora teres*) Rynchosporiose (*Rhynchosporium secalis*) Tache helmintho-sporienne (*Cochliobolus*	Faire une application de SORATEL^{MD} à raison de 0,4 à 0,6 L/ha (100 à 150 g p.a./ha)	Appliquer le SORATEL^{MD} comme traitement préventif lorsque les tout premiers symptômes de la maladie se manifestent sur les feuilles et les tiges. Les champs d'orge doivent être inspectés minutieusement pour déceler les premiers symptômes de la maladie, en particulier lorsque des variétés sensibles sont plantées et/ou lorsque prévalent des conditions prolongées propices au développement de la maladie.

	sativus)		
Note : Deux applications au maximum (1,4 L/ha) de SORATEL^{MD}, moyennant un intervalle d'application minimum de 7 jours, peuvent être effectuées annuellement pour chaque culture d'orge. Ne pas appliquer dans les 30 jours précédant la récolte. Les épandages doivent être faits à l'aide d'équipement de pulvérisation terrestre ou aérien.			
Blé (de printemps, dur et d'hiver)	Pour la répression de la fusariose (*Fusarium* spp.), ou de la tavelure Pour la suppression de la tache des glumes (*Stagonosora nodorum*)	Faire une application de SORATEL^{MD} à raison de 0,6 à 0,8 L/ha (150 à 200 g p.a./ha)	La fusariose se manifeste dans le blé lorsque le temps est chaud et humide à l'épiaison et à la floraison. L'application du SORATEL^{MD} pour protéger la culture de la fusariose (tavelure) doit être envisagée lorsque ces conditions environnementales sont prévues à ce stade de croissance du blé. **La période d'application est importante :** Pour obtenir une répression optimale de la fusariose ou la suppression de la tache des glumes, appliquer le SORATEL^{MD} au cours de la période pendant laquelle 75 % des épis de blé sur la tige principale sont entièrement émergés jusqu'au moment où 50 % des épis sur la tige principale sont en fleurs. L'application de la dose de 0,8 L/ha est suggérée lorsque l'on prévoit que le degré d'infestation de la maladie sera élevé. Ces situations peuvent se produire lorsque de longues périodes de temps chaud et humide sont prévues durant la floraison, lorsque le blé est cultivé dans le cadre d'un programme de rotation avec le maïs ou lorsque des cultivars ou des types de blés plus sensibles (blé dur) sont utilisés. L'utilisation de la dose de 0,8 L/ha offre typiquement les degrés les plus élevés de réduction de la mycotoxine. **Une couverture uniforme est essentielle pour obtenir une efficacité optimale :** l'équipement de pulvérisation doit être réglé de façon à permettre une bonne couverture des épis. Pour obtenir une excellente couverture des épis à l'aide de pulvérisateurs terrestres, il est recommandé d'utiliser des buses montées vers l'arrière et vers l'avant ou qui ont des jets bidirectionnels. Les buses doivent être utilisées selon les recommandations de pression de pulvérisation du fabricant. NB. Un mélange en réservoir de SORATEL^{MD} + ORIUS 430 SC pour la répression de la fusariose peut être utilisé au lieu d'utiliser SORATEL^{MD} seul. Se référer au MÉLANGE EN RÉSERVOIR SORATEL^{MD} avec le FONGICIDE FOLIAIRE ORIUS 430 SC pour le BLÉ et l'ORGE ci-dessous.
	Pour la suppression de : Tache septorienne (*Septoria tritici*) Tache auréolée (*Pyrenophora tritici-repentis*) Rouille des feuilles	Appliquer SORATEL^{MD} à raison de 0,6 L/ha (150 g p.a./ha)	Appliquer le SORATEL^{MD} comme traitement préventif lorsque les tout premiers symptômes de la maladie se manifestent sur les feuilles et les tiges. Les champs de blé doivent être inspectés minutieusement pour déceler les premiers symptômes de la maladie, en particulier lorsque des variétés sensibles sont plantées et/ou lorsque prévalent des conditions prolongées propices au développement de la maladie.

	(*Puccinia recondita*)		
Note : Deux applications au maximum (1,4 L/ha) de SORATEL^{MD}, moyennant un intervalle d'application minimum de 7 jours, peuvent être effectuées annuellement pour chaque culture de blé. Ne pas appliquer dans les 30 jours précédant la récolte. Les épandages doivent être faits à l'aide d'équipement de pulvérisation terrestre ou aérien.			
Avoine	Pour la suppression de la rouille couronnée (*Puccinia coronata*)	Appliquer le SORATEL^{MD} à raison de 0,6 L/ha (150 g p.a./ha)	Appliquer le SORATEL^{MD} comme traitement foliaire préventif lorsque les tout premiers symptômes de la maladie se manifestent sur les feuilles et les tiges. Les champs doivent être inspectés minutieusement pour déceler les premiers symptômes de la maladie, en particulier lorsque des variétés sensibles sont plantées et/ou lorsque prévalent des conditions prolongées propices au développement de la maladie.
Note : Deux applications au maximum (1,2 L/ha) de SORATEL^{MD}, moyennant un intervalle d'application minimum de 7 jours, peuvent être effectuées annuellement pour chaque culture d'avoine. Ne pas appliquer dans les 30 jours précédant la récolte. Les épandages doivent être faits à l'aide d'équipement de pulvérisation terrestre ou aérien.			
Millet perlé, millet commun, seigle, triticale, téosinte, sarrasin	Pour la répression de la fusariose (*Fusarium* spp.), ou de la tavelure - sauf le sarrasin Pour la suppression de la rouille (*Puccinia* spp.)	Appliquer le SORATEL^{MD} à raison de 0,6 à 0,8 L/ha (150 à 200 g p.a./ha)	Appliquer le SORATEL^{MD} comme traitement foliaire préventif lorsque les tout premiers symptômes de la maladie se manifestent sur les feuilles et les tiges. Les champs doivent être inspectés minutieusement pour déceler les premiers symptômes de la maladie, en particulier lorsque des variétés sensibles sont plantées et/ou lorsque prévalent des conditions prolongées propices au développement de la maladie.
Note : Deux applications au maximum (1,4 L/ha) de SORATEL^{MD}, moyennant un intervalle d'application minimum de 7 jours, peuvent être effectuées annuellement pour chaque culture d'avoine. Ne pas appliquer dans les 30 jours précédant la récolte. Les épandages doivent être faits à l'aide d'équipement de pulvérisation terrestre seulement.			

2024-1988
2024-11-07

MÉLANGE EN RÉSERVOIR DE SORATEL^{MD} + ORIUS 430 SC POUR BLÉ ET ORGE

CÉRÉALES (orge, blé) SORATEL^{MD} plus ORIUS 430 SC FOLIAR FUNGICIDE			
Culture	**Maladie**	**Dose**	**Période d'application**
Blé (de printemps, dur et d'hiver)	Pour la répression de la fusariose (*Fusarium* spp.),	Faire une application de SORATEL^{MD} à raison de 0,3 – 0,4 L/ha (75 - 100 g p.a./ha) plus le FONGICIDE FOLIAIRE ORIUS 430 SC à 0,174 – 0,232 L/ha (75 - 100 g p.a./ha) plus un Tensioactif non ionique (TNI) (e.g. ADAMA Adjuvant 80) à 0,125% v/v	La fusariose se manifeste dans le blé et orge lorsque le temps est chaud et humide à l'épiaison et à la floraison. L'application du SORATEL^{MD} + ORIUS 430 SC au taux d'application spécifié pour protéger la culture de la fusariose (tavelure) doit être envisagée lorsque ces conditions environnementales sont prévues à ce stade de croissance du blé et orge. **La période d'application est importante :** Pour obtenir une répression optimale de la fusariose, appliquer un mélange en réservoir de SORATEL^{MD} + ORIUS 430 SC en pulvérisation préventif dans : • **BLÉ** : au cours de la période entre le moment où au moins 75 % des épis de **blé** sur la tige principale sont complètement émergés jusqu'au moment où 50 % des épis sur la tige principale sont en fleur. • **ORGE** : à partir du moment où au moins 70 à 100 % des épis de tige principale d'**orge** sont complètement émergés, jusqu'à 3 jours après la levée complète de l'épi et 75 % des épis de blé sur la tige principale sont complètement émergés jusqu'au moment où 50 % des têtes sur la tige principale sont en fleur. Appliquer à l'aide d'un équipement d'application terrestre UNIQUEMENT à la dose spécifiée dans un minimum de 100 L d'eau par hectare. Utiliser la dose la plus élevée lorsque les conditions sont propices à une forte pression de la maladie. Appliquer le mélange en réservoir de SORATEL^{MD} + ORIUS 430 SC sur le feuillage dès les premiers signes ou au tout début de la maladie, surtout si les conditions météorologiques sont propices au développement de la maladie, jusqu'à la fin de la floraison.
RESTRICTIONS : Nombre maximal d'applications par année : Un maximum d'une (1) application du mélange en réservoir SORATEL^{MD} + ORIUS 430 SC décrit ci-dessus peut être appliqué par culture de blé ou d'orge par année. Intervalle avant la récolte : Ne pas appliquer dans les 36 jours précédant la récolte. Intervalle de pâturage : Ne pas laisser le bétail paître ou donner du fourrage vert au bétail avant 6 jours après le traitement. La paille coupée après la récolte peut être nourrie ou utilisée pour la litière. Délai de sécurité : Ne pas entrer dans les champs traités pendant 12 heures après l'application.			

OLÉAGINEUX (canola, colza, moutarde orientale *Brassica carinata*)			
Culture	**Maladie**	**Dose**	**Période d'application**
Canola, colza,	Pour la suppression	Appliquer le SORATEL^{MD} à	Appliquer le SORATEL^{MD} lorsque la culture est au stade de 20 à 50 % de floraison. On obtiendra une meilleure

moutarde orientale, *Brassica carinata*	de la pourriture sclérotique (*Sclerotinia sclerotiorum*)	raison de 0,6 à 0,7 L/ha (150 à 175 g p.a./ha)	protection lorsque le fongicide est appliqué avant le début de la chute des pétales, ce qui permettra de protéger un nombre maximum de pétales. La dose de 0,6 L /ha est recommandée pour la plupart des cultures oléagineuses; toutefois, la dose la plus élevée est recommandée pour les champs qui ont un historique de degré d'infestation élevé ou de forte densité des cultures. Une couverture uniforme des plantes est essentielle. Une deuxième application à raison de 0,6 mL/ha peut être faite 7 à 10 jours plus tard, jusqu'à la pleine floraison, si la maladie persiste ou que les conditions météorologiques favorisent le développement de la maladie. Lorsque les conditions propices à la maladie sont optimales, utiliser l'intervalle plus court.
Note : Les épandages peut être fait à l'aide d'équipement de pulvérisation terrestre ou aérien. Un maximum de deux applications (1,3 L/ha) de SORATEL^{MD} peut être fait par année culturale. Ne pas appliquer dans les 36 jours précédant la récolte.			

LÉGUMINEUSES (Pois chiches, lentilles, pois des champs)			
Culture	**Maladie**	**Dose**	**Période d'application**
Pois chiches	Pour la suppression de l'ascochytose (*Ascochyta rabiei*)	Appliquer le SORATEL^{MD} à raison de 0,6 à 0,8 L/ha (150 à 200 g p.a./ha) Après la première application, d'autres applications peuvent être faites à intervalles de 10 à 14 jours. Utiliser la dose la plus élevée lorsque les conditions favorisent le développement de la maladie, ou lorsque des variétés moins résistantes à la maladie sont cultivées.	Appliquer le SORATEL^{MD} aux premiers signes de la maladie. Appliquer la dose la plus élevée lorsque les conditions favorisent le développement de la maladie ou lors de la culture de variétés moins résistantes aux maladies. Après la première application, des applications répétées peuvent être effectuées à des intervalles de 10 à 14 jours. Un maximum de 2,4 L/ha de SORATEL^{MD} peut être appliqué par année culturale. Maximum de trois applications par année.
Lentilles, Pois des grande champs	Pour la suppression (répression uniquement dans les pois des champs) de l'ascochytose (*Ascochyta* spp.) *Moisissure blanche* (*Sclerotinia sclerotiorum*)	Appliquer le SORATEL^{MD} à raison de 0,6 à 0,8 L/ha (150 à 200 g p.a./ha) Après la première application, une autre application peut être faite 10 à 14 jours plus tard, si les conditions favorisent un degré d'infestation continu ou plus élevé. Utiliser la dose la plus élevée lorsque les conditions favorisent le développement de la maladie, ou lorsque des variétés moins résistantes à la maladie sont cultivées.	Appliquer le SORATEL^{MD} au début de la floraison ou dès les premiers signes de la maladie. Après l'application initiale, une application supplémentaire peut être effectuée 10 à 14 jours plus tard si les conditions restent favorables au développement continu ou accru de la maladie. Appliquer la dose la plus élevée lorsque les conditions favorisent le développement de la maladie ou lors de la culture de variétés moins résistantes aux maladies. Un maximum de 1,6 L/ha de SORATEL^{MD} peut être appliqué par année culturale.

			Maximum de deux applications par année.
Note : Les épandages doivent être faits à l'aide d'équipement de pulvérisation terrestre ou aérien. Ne pas appliquer dans les 7 jours précédant la coupe ou l'andainage de la récolte.			

SOJA			
Culture	**Maladie**	**Dose**	**Période d'application**
Soja	Pour la suppression de : Rouille asiatique du soja (*Phakopsora pachyrhizi*) Cercosporiose (*Cercospora sojina*)	Appliquer le SORATEL^{MD} à raison de 0,4 L/ha (100 g p.a./ha)	Appliquer le SORATEL^{MD} dès les premiers symptômes de la maladie ou lorsque le risque d'infection est imminent. Ne pas faire plus d'une application par saison.
Note : L'épandage doit être fait à l'aide d'équipement de pulvérisation terrestre ou aérien. Ne pas appliquer dans les 20 jours précédant la récolte.			

Maïs (de plein champ, sucré et à éclater)			
Culture	**Maladie**	**Dose**	**Période d'application**
Maïs (de plein champ, sucré et à éclater, y compris la production de semence)	Pour la suppression des rouilles (*Puccinia sorghi, Puccinia polysora*), de la kabatiellose du maïs (*Kabatiella zeae* ou *Aureobasidium zeae*), et du dessèchement (*Setosphaeria turcica*)	Appliquer le SORATEL^{MD} à raison de 0,6 L/ha (150 g p.a./ha)	Appliquer le SORATEL^{MD} comme traitement foliaire préventif lorsque les tout premiers symptômes de la maladie se manifestent sur les feuilles et les tiges. Les champs doivent être inspectés minutieusement pour déceler les premiers symptômes de la maladie, en particulier lorsque prévalent des conditions prolongées propices au développement de la maladie.
	Pour la suppression des maladies indiquées ci-dessus, plus les suivantes : Pour la suppression de la tache grise (*Cercospora zeae- maydis*) Pour la répression de la fusariose de l'épi (*Fusarium* spp. et *Gibberella* spp.)	Appliquer le SORATEL^{MD} à raison de 0,8 L/ha (200 g p.a./ha)	L'éclosion de la fusariose de l'épi se produit dans le maïs par temps chaud et humide, durant l'apparition des soies. Elle résulte également de la sélection des hybrides ainsi que de l'historique de graves épidémies de Fusarium dans le champ. L'application du SORATEL^{MD} comme protection contre la fusariose de l'épi doit être envisagée lorsque ces conditions sont prévues dans un champ de maïs particulier. Les applications de SORATEL^{MD} planifiées pour la répression de la fusariose de l'épi peuvent également réduire la verse causée par les agents pathogènes de la pourriture de la tige. **La période d'application est importante :** Pour obtenir une répression optimale de la fusariose de l'épi, appliquer le SORATEL^{MD} à partir du stade de développement du maïs qui s'écoule entre la pointe du stigmate visible (formation des soies, BBCH 63) au dessèchement du stigmate (brunissement des soies, BBCH 67). SORATEL^{MD}

	Pour la répression des agents pathogènes de la pourriture de la tige (*Fusarium* spp., *Gibberella* spp. et *Colletotrichum* spp.), qui peuvent causer la verse.		atténuera les symptômes des maladies et les niveaux de mycotoxine dans le grain. **Une couverture complète est essentielle pour obtenir une efficacité optimale :** l'équipement de pulvérisation doit être réglé de façon à permettre une bonne couverture des épis. Pour obtenir une excellente couverture des épis à l'aide de pulvérisateurs terrestres, il est recommandé d'utiliser des buses à jets dirigés. Les buses doivent être utilisées selon les recommandations de pression de pulvérisation du fabricant.
Note : L'épandage doit être fait à l'aide d'équipement de pulvérisation terrestre ou aérien. Ne pas appliquer dans les 14 jours précédant la récolte. Ne pas faire plus d'une application par saison.			

Arachides

Maladie	Dose	Période d'application
<u>Transmise par le sol :</u> Répression de la pourriture des gousses (*Rhizoctonia solani*)	0,8 L/ha (200 g p.a./ha)	Maladies transmises par le sol : Les applications de fongicides affichant un mode d'action différent doivent être faites avant et après les applications de SORATEL^{MD}, afin de décourager le développement de souches de champignons résistantes. Dans les champs ayant un historique de pourriture des gousses, ou lorsque les conditions favorisent le développement de la maladie, appliquer le SORATEL^{MD} vers la mi-saison et poursuivre les applications de SORATEL^{MD} à intervalles de 14 jours. Le SORATEL^{MD} doit s'infiltrer avec la pluie ou l'eau d'irrigation jusqu'à la zone des racines ou des gousses afin de supprimer la pourriture des gousses causée par *Rhizoctonia solani*. La sécheresse réduira l'efficacité de SORATEL^{MD} à supprimer la pourriture des gousses.
<u>Foliaire :</u> Cercosporiose de l'arachide, sous forme précoce (*Cercospora arachidicola*) Répression de la rouille des feuilles (*Puccinia arachidis*)	0,7 à 0,8 L/ha (175 à 200 g p.a./ha)	Programme d'épandages contre les maladies foliaires : Appliquer à la dose prescrite dans le cadre de traitements préventifs. Faire jusqu'à 4 épandages à intervalles de 14 jours. Lorsqu'on plante des variétés affichant des degrés de résistance bons à excellents aux maladies foliaires, l'intervalle d'application peut être allongé jusqu'à 21 jours en l'absence de maladies transmises par le sol. Utiliser la dose la plus élevée lorsque les conditions favorisent une pression sévère exercée par la maladie et/ou lorsque des variétés moins résistantes à la maladie sont cultivées.
Note : Faire jusqu'à quatre (4) applications de SORATEL^{MD} par année. Un maximum de 3,2 L/ha de SORATEL^{MD} peut être appliqué chaque année. Ne pas appliquer le SORATEL^{MD} dans les 14 jours précédant la récolte. Ne pas nourrir le bétail avec le foin ou les battages des cultures traitées ni permettre au bétail de paître dans les zones traitées. Les épandages doivent être faits à l'aide d'équipement de pulvérisation terrestre seulement.		

Petits fruits

CULTURE	MALADIE	DOSE	PÉRIODE D'APPLICATION

Sous-groupe des petits fruits : Airelle rouge, Amélanche, Argouse, Aronie, Baie de gaylussaquier, Baie de salal, Baie de sureau, Baie d'épine-vinette commune, bleuet en corymbe, bleuet nain, Camerise, Casseille, Cassis noir, gadelle odorante, Gadelle rouge, Groseille à maquereau, Pimbina, cultivars, variétés et/ou hybrides de ces cultures.	Répression de la tache septorienne (*Septoria* spp.)	Appliquer le SORATEL^{MD} à raison de 0,6 L/ha (150 g p.a./ha)	Appliquer le SORATEL^{MD} dès les premiers signes de maladie. Une application additionnelle peut être faite 10 à 14 jours plus tard si les conditions restent favorables au développement continu ou accru de la maladie.
	Répression de la rouille des feuilles (*Thekopsora minima*) et tache valdensinéenne (*Valdensinia heterodoxa*) – bleuet seulement	Appliquer le SORATEL^{MD} à raison de 0,76 L/ha (190 g p.a./ha)	
	Pourriture sclérotique (*Monilinia vaccinii-corymbosi*) – bleuet seulement	Appliquer le SORATEL^{MD} à raison de 0,6 à 0,8 L/ha (150 à 200 g p.a./ha)	Débuter les applications au début de la floraison pour lutter contre la pourriture des fruits. Faire une deuxième application de SORATEL^{MD} ou d'un autre fongicide approuvé 5 à 10 jours plus tard.
Commentaires généraux : Faire jusqu'à deux (2) applications de SORATEL^{MD} par année. Les applications foliaires doivent être faites avec de l'équipement de pulvérisation terrestre seulement. Un maximum de 1,6 L/ha de SORATEL^{MD} peut être appliqué par année culturale. Ne pas appliquer dans les 7 jours précédant la récolte.			

Petits fruits de plantes naines, sauf les fraises			
CULTURE	**MALADIE**	**DOSE**	**PÉRIODE D'APPLICATION**
Sous-groupe des petits fruits de plantes naines, sauf la fraise : Canneberge, Chicouté, Myrtille, Pain de perdrix, raisin d'ours, cultivars, variétés et/ou hybrides de ces cultures.	Pourriture des fruits : *Coleophoma empetri, Glomerella cingulata, Phyllosticta vaccinii, Physalospora vaccinii Allantophomopsis lycopodina, Allantophomopsis cytisporea, Fusicoccum putrefaciens, Penicillium* spp., *Phomopsis vaccinii, Colletotrichum acutatum, Colletotrichum coccodes* Répression de la tache septorienne	Appliquer le SORATEL^{MD} à raison de 0,7 L/ha (175 g p.a./ha)	Débuter les applications au début de la floraison pour lutter contre la pourriture des fruits. Faire une deuxième application de SORATEL^{MD} ou d'un autre fongicide approuvé 5 à 10 jours plus tard si les conditions restent favorables au développement continu ou accru de la maladie.

	(*Septoria* spp.)		

Commentaires généraux : Faire jusqu'à deux (2) applications de SORATEL^{MD} par année. Les applications foliaires doivent être faites avec de l'équipement de pulvérisation terrestre seulement.
Un maximum de 1,4 L/ha de SORATEL^{MD} peut être appliqué par année culturale. Ne pas appliquer dans les 45 jours précédant la récolte.

Tournesol, carthame

MALADIE	DOSE	PÉRIODE D'APPLICATION
Rouille du tournesol (*Puccinia helianthi*) Rouille du carthame (*Puccinia carthami*)	Appliquer le SORATEL^{MD} à raison de 0,8 L/ha (200 g p.a./ha)	Appliquer le SORATEL^{MD} lorsque la gravité moyenne de la rouille atteint 1 % sur les 4 feuilles entièrement déployées du haut, avant ou pendant la floraison.

Note : L'épandage peut être fait à l'aide d'équipement de pulvérisation terrestre ou aérien. Un maximum d'une application (0,8 L/ha de SORATEL^{MD}) peut être fait sur le tournesol ou le carthame par année culturale. Ne pas appliquer dans les 45 jours précédant la récolte. Si le SORATEL^{MD} est appliqué sur une surface supérieure à 310 ha par jour, dans le tournesol et/ou le carthame, à l'aide d'un équipement muni d'une rampe d'aspersion en cabine ouverte, les préposés à l'application doivent également porter un respirateur approuvé par NIOSH/MSHA.

Le MODE D'EMPLOI de ce produit, en ce qui concerne les utilisations décrites dans cette partie de l'étiquette, a été élaboré par des personnes autres que ADAMA Agricultural Solutions Canada Ltd. dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Dans le cas de ces utilisations, ADAMA Agricultural Solutions Canada Ltd. n'a pas complètement évalué la performance (efficacité) et(ou) la tolérance des cultures (phytotoxicité) du produit lorsqu'il est utilisé de la façon indiquée sur l'étiquette pour l'ensemble des conditions environnementales ou des variétés végétales. Avant d'appliquer le produit à grande échelle, l'utilisateur devrait faire un essai sur une surface réduite, dans les conditions du milieu et en suivant les pratiques courantes pour confirmer que le produit se prête à une application généralisée.

CULTURE	MALADIE	DOSE	PÉRIODE D'APPLICATION
Tournesol, carthame	Pour la répression du flétrissement sclérotique (*Sclerotinia sclerotiorum*)	Appliquer le SORATEL^{MD} à raison de 0,8 L/ha (200 g p.a./ha)	Appliquer le SORATEL^{MD} lorsque la culture est au stade de 10 à 50 % du disque floral.
Note : L'épandage peut être fait à l'aide d'équipement de pulvérisation terrestre ou aérien. Un maximum d'une application (0,8 L/ha de SORATEL^{MD}) peut être fait sur le tournesol ou le carthame par année culturale. Ne pas appliquer dans les 45 jours précédant la récolte. Si le SORATEL^{MD} est appliqué sur une surface supérieure à 310 ha par jour, dans le tournesol et/ou le carthame, à l'aide d'un équipement muni d'une rampe d'aspersion en cabine ouverte, les préposés à l'application doivent également porter un respirateur approuvé par NIOSH/MSHA.			
Lin, crambe, bourrache officinale	Pour la suppression de la pourriture sclérotique (*Sclerotinia sclerotiorum*)	Appliquer le SORATEL^{MD} à raison de 0,6 à 0,7 L/ha (150 à 175 g p.a./ha)	Appliquer le SORATEL^{MD} lorsque la culture est au stade de 20 à 50 % de floraison. On obtiendra une meilleure protection lorsque le fongicide est appliqué avant le début de la chute des pétales, ce qui permettra de protéger un nombre maximum de pétales. La dose la plus élevée est recommandée pour les champs qui ont un historique de degré d'infestation élevé ou de forte densité des cultures. Une couverture uniforme des plantes est essentielle.
Note : L'épandage peut être fait à l'aide d'équipement de pulvérisation terrestre ou aérien. Un maximum d'une application (0,7 L/ha de SORATEL^{MD}) peut être fait par année culturale. Ne pas appliquer dans les 36 jours précédant la récolte.			
Betterave à sucre	Pour la suppression	Appliquer le SORATEL^{MD} à	Appliquer le SORATEL^{MD} dès les premiers signes de la maladie. Utiliser la dose la plus élevée et les intervalles plus

	des maladies foliaires : Cercosporiose (*Cercospora beticola*)	raison de 0,6 à 0,8 L/ha (150 à 200 g p.a./ha)	courts lorsque les conditions favorisent un degré d'infestation élevé, ou lorsque des variétés moins résistantes à la maladie sont cultivées. Appliquer la dose prescrite de SORATEL^{MD} dans 100 à 200 L d'eau par hectare lorsqu'on utilise un équipement d'application au sol. Répéter les applications, au besoin, à intervalles de 14 à 21 jours, selon le degré d'infestation. Utiliser l'intervalle d'épandage de 14 jours lorsque le degré d'infestation est normal à élevé et de 21 jours lorsque le degré d'infestation est faible.
	Pour la suppression des maladies transmises par le sol : Rhizoctone commun (*Rhizoctonia solani*)	Appliquer le SORATEL^{MD} à raison de 0,8 L/ha (200 g p.a./ha)	Appliquer le SORATEL^{MD} entre le stade 4 feuilles et la fermeture des rangs. Appliquer la dose prescrite de SORATEL^{MD} dans 50 à 100 L d'eau par hectare. Répéter les applications, au besoin, à intervalles de 21 jours.
Note : Trois applications au maximum (2,4 L/ha de SORATEL^{MD}) peuvent être faites par année culturale. Ne pas appliquer dans les 7 jours précédant la récolte. Les épandages doivent être faits à l'aide d'équipement de pulvérisation terrestre ou aérien. Le SORATEL^{MD} est un fongicide du groupe 3. Pour limiter le risque que se développe une résistance à la maladie, appliquer le SORATEL^{MD} en alternance avec un fongicide qui ne fait pas partie du groupe 3.			

Restrictions en matière de rotations :

Toute autre culture indiquée sur cette étiquette peut être semée dans les zones traitées dès qu'il est possible de le faire, d'un point de vue pratique, après la dernière application. En ce qui concerne les cultures non indiquées sur cette étiquette, ne pas resemer dans les 30 jours suivant la dernière application.

Section 8 : Gestion de la résistance

Recommandations sur la gestion de la résistance :
Aux fins de la gestion de la résistance, le SORATEL^{MD} contient un fongicide appartenant au groupe 3. Toute population de champignons peut renfermer des individus naturellement résistants à SORATEL^{MD} et à d'autres fongicides du groupe 3. Il peut se produire une perte progressive ou complète d'efficacité lorsque ces fongicides sont appliqués à répétition sur les mêmes champs. Il peut également exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition d'une résistance aux fongicides :

- Utiliser en alternance avec des fongicides affichant un mode d'action différent de celui des fongicides du groupe 3, tous les 7 à 10 jours, après chaque épandage de **SORATEL^{MD}**.
- Ne pas faire plus que le nombre maximum d'épandages annuels indiqués pour chaque culture dans le MODE D'EMPLOI, dans le tableau de la section 7.
- Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des fongicides qui appartiennent à un groupe différent et qui sont efficaces contre les pathogènes ciblés.
- Utiliser les fongicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les maladies qui privilégie les inspections sur le terrain, la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures, et qui prévoit l'acquisition d'une résistance chez les plantes hôtes, les répercussions des conditions environnementales sur l'apparition des maladies, les seuils

déclencheurs de maladie de même que l'intégration de pratiques culturales ou biologiques ou d'autres formes de lutte chimique.

- Le cas échéant, utiliser des modèles de prévision des maladies afin d'appliquer les fongicides au moment propice.
- Surveiller les populations fongiques traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance. Informer ADAMA Agricultural Solutions Canada Ltd. en présence d'une baisse possible de sensibilité à SORATEL^{MD} chez l'agent pathogène.
- Lorsque la maladie continue de progresser après le traitement avec ce produit, ne pas augmenter la dose d'application. Cesser d'employer le produit et opter, si possible, pour un autre fongicide ayant un site d'action différent.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur une culture ou un agent pathogène précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée.

Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec ADAMA Agricultural Solutions Canada Ltd. au 1-855-264-6262 ou à www.adama.com.

Section 9 : Précautions à l'application

APPLICATION TERRESTRE :

1. Utiliser de l'équipement de pulvérisation classique bien entretenu et calibré, qui offre une couverture appropriée et uniforme.
2. Appliquer le SORATEL^{MD} dans au moins 100 L d'eau/ha, à moins d'autres instructions dans le MODE D'EMPLOI (section 7).
3. Les tamis du pulvérisateur doivent comporter un maximum de 50 mailles.
4. S'assurer que la conduite de dérivation se décharge au fonds du réservoir pour réduire la formation de mousse.
5. Maintenir la pression à au moins 275 kPa pour assurer une bonne couverture et une bonne pénétration foliaire.
6. Les zones tampons de pulvérisation provinciales qui sont supérieures aux zones tampons indiquées dans le MODE D'EMPLOI doivent être respectées.
7. Si la solution de pulvérisation demeure dans le réservoir jusqu'au lendemain ou pendant de longues périodes de temps au cours de la journée, bien agiter avant d'appliquer.

APPLICATION AÉRIENNE - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX :

1. Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur cette étiquette.
2. Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur l'étiquette. Lorsqu'aucune dose n'est indiquée pour l'application aérienne relativement à l'usage prescrit, ce produit ne peut être appliqué avec quelque type d'équipement de pulvérisation aérien que ce soit. Si vous avez des questions, composez le 1-855-264-6262 ou obtenez des conseils techniques auprès du distributeur ou du représentant agricole de votre province.
3. Assurer l'uniformité de l'épandage. Pour éviter un épandage inégal ou un chevauchement d'application, utiliser les marqueurs appropriés.
4. Appliquer le SORATEL^{MD} dans au moins 50 L d'eau /ha.
5. Pour que la couverture et la distribution soient appropriées et pour réduire la dérive de pulvérisation,

s’assurer que la largeur d’épandage et la grosseur des gouttelettes conviennent et que la vitesse du vent est faible.
6. Utiliser des marqueurs mécaniques seulement.

APPLICATION AÉRIENNE – PRÉCAUTIONS À L’EMPLOI :

1. Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée.
2. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans le *Guide national d'apprentissage - Application de pesticides par aéronef*, développé par le Comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides doivent être présentes.

APPLICATION AÉRIENNE – MISE EN GARDE CONCERNANT L’OPÉRATEUR ANTIPARASITAIRE :

1. **NE PAS** permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques prémélangés contenus dans un système fermé.
2. Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.
3. Le personnel au sol de même que les personnes qui s’occupent des mélanges et du chargement doivent porter une chemise à manche longue, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussures et des chaussettes pendant le mélange, le chargement, le nettoyage et les réparations. De plus, porter des lunettes de protection (lunettes de sécurité ou écran facial) pendant le mélange et le chargement.
4. Toute le personnel sur lieu de travail doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manager et de boire.
5. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.
6. Lire et comprendre toute l’étiquette avant d’ouvrir ce produit. Si vous avez des questions, appelez le fabricant au 1-855-264-6262 ou obtenez des conseils techniques auprès du distributeur ou de votre représentant agricole provincial.

Section 10 : Instructions de mélange

Instructions de mélange :
Le SORATEL^{MD} doit être appliqué avec de l’équipement propre et bien calibré. Avant d’ajouter le SORATEL^{MD} dans le réservoir du pulvérisateur, s’assurer que ce dernier est bien propre.

SORATEL^{MD} appliqué seul :

- Verser la moitié du volume d’eau nécessaire dans le réservoir de pulvérisation ou de mélange et commencer l’agitation.
- Ajouter la quantité requise de SORATEL^{MD} dans le réservoir et finir de remplir d’eau jusqu’à l’obtention du volume total nécessaire.
- Maintenir l’agitation durant le mélange et la pulvérisation.

Section 11 : Avis

AVIS À L’UTILISATEUR :

2024-1988
2024-11-07

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

MD

SORATEL et FONGICIDE FOLIAIRE ORIUS 430 SC sont des marques de commerce de ADAMA Group Company.